

Le policier mis en examen pour viol placé en détention sur appel du parquet

06-08-2008

MARSEILLE, 6 août 2008 (AFP) - La cour d'appel d'Aix-en-Provence, saisie par le parquet de Marseille, a décidé mercredi de placer en détention le policier mis en examen pour viol sur une gardée à vue et placé sous contrôle judiciaire le 26 juillet, a-t-on appris de source judiciaire.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel a délivré un mandat de dépôt "qui sera sans doute exécuté aujourd'hui", a-t-on précisé de même source. Le parquet de Marseille avait fait appel de la remise en liberté sous contrôle judiciaire de l'officier de police, "mis en examen pour viol par abus d'autorité" pour avoir obligé une jeune femme, gardée à vue à Marseille dans une affaire d'escroquerie, à lui faire une fellation.

Le procureur de la République de Marseille avait jugé le placement en détention provisoire du policier "opportun et nécessaire pour ces faits d'une gravité particulière", qualifiés également d'"inadmissibles" par la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie.

La cour d'appel a justifié sa décision par les "présomptions lourdes" qui pèsent sur le policier, reprenant les arguments du parquet sur la gravité des faits et la nécessité de préserver la victime d'éventuelles pressions qui pourraient être exercées à son encontre.

"Il y va de la crédibilité de la police dans un Etat de droit", a estimé la cour dans son arrêt.

Le policier était affecté à la brigade de répression des atteintes aux biens (Brab) de la Sûreté départementale, en charge des dossiers de petites extorsions de fonds et de cambriolages.